Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_143-DE

Publié le

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☏ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 28.10.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	36
Titulaires	34
Suppléants	2
Pouvoirs	2
Votants	**37**
Quorum	**23**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle au-dessus du gymnase de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Solange TASSIGNY (suppléante de Siegfried GLESSMER), Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : Thomas LEROY à Marie-Françoise ISABEL, Philippe PIARD à Alain PORQUET

Absents/excusés : Adrien LECERF, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Angélique LEMIÈRE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/143
Objet : SERVICE AU PUBLIC ET RESSOURCES - Convention triennale avec la Mission Locale

L'association de la Mission Locale Caen la mer Calvados Centre est un partenaire présent sur le territoire depuis de nombreuses années. Elle œuvre pour la mise en place et le fonctionnement d'un service d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de la Communauté de communes, et destinés à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale.

Les missions de la Mission Locale convenues par les contractants sont les suivantes :

- Observer la population des jeunes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, du logement, de la mobilité, de la santé, de la situation familiale et faire ressortir de cette observation les besoins de cette population ;
- Accueillir tout jeune souhaitant une information sur la formation et/ou l'emploi ou une assistance à résoudre ses difficultés sociales ou autres ;
- Informer, accueillir et orienter, après analyse effectuée avec l'intéressé, tout jeune accueilli par la Mission Locale. L'orientation se fait alors vers les dispositifs appropriés, complémentaires de ceux offerts par l'association, d'accompagnement social ou autre, de formation, d'insertion ou d'accès à l'emploi ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_143-DE

- Accompagner des jeunes dans l'emploi ;
- Créer des services ou outils qui répondent à des besoins non couverts des jeunes en matière d'insertion professionnelle.

La Mission Locale propose des permanences d'accueil sur deux lieux : à Argences (mairie) et à Bellengreville (Maison de services au public).

Deux conseillères accueillent et accompagnent les jeunes au sein de ces permanences, une troisième conseillère « entreprises » facilite l'insertion directe des jeunes au sein des entreprises du territoire. Chaque année le nombre de jeunes suivis augmente, 177 jeunes ont été accompagnés en 2025, soit 19 de plus qu'en 2024.

Des ateliers et des projets sont également mis en place, organisés par une chargée de projet. Elle coordonne ces différentes actions, comme par exemple « Murmure des marais » en septembre 2026.

En contrepartie, la Communauté de communes verse une subvention calculée sur la base de 1,47 € par habitant, soit la somme de 30 577,47 € pour l'année 2027.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (excepté le Président qui ne prend pas part au vote) :

↳ Décide la passation d'une convention triennale 2027-2029 avec la Misson Locale Caen La Mer Calvados Centre avec une participation financière de la Communauté de Communes Val ès dunes de 1,47 € par habitant ;

↳ Autorise le Président à signer le document correspondant.

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES
Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr